

L'utilisation de ce produit au Canada d'une manière non conforme à l'étiquetage canadien constitue une infraction à la loi canadienne.

FONGICIDE	3 / 7	GRUPE
-----------	-------	-------

Fongicide RANCONA[®] V RS

FONGICIDE LIQUIDE PROTECTEUR POUR LA SEMENCE DE CANOLA, DE COLZA, ET GRAINE DE MOUTARDE

Fongicide pour le traitement des semences pour supprimer la pourriture de la semence, la fonte des semis, et les brûlures des plantules et pour la répression de la pourriture des racines causées par les pathogènes *Rhizoctonia solani* et *Fusarium spp.* Supprime aussi la jambe noire du canola, du colza et la graine de moutarde transmise par la semence. Utiliser uniquement pour les semences et les semis émergents.

AGRICOLE

SUSPENSION

PRINCIPE ACTIF:

Carbathiine 87,5 g/L

ipconazole 9,38 g/L

Contient un distillat de pétrole

No. D'HOMOLOGATION 30217,
LOI SUR LES PRODUIT ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILIZATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTES

CONTENU NET :
500mL – Vrac

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie,
exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

Fabriqué par :

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709

2024-1378
2024-06-04

Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : NOTE AU MÉDECINS : Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Il n'existe aucun antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit.. Traiter selon les symptômes.

PRECAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Produit nocif s'il est inhalé. Éviter de respirer la poussière. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser.
2. Faire preuve d'une bonne hygiène personnelle en se lavant les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. On devrait interdire la présence d'aliments, de boissons et du tabac dans les endroits où ce produit chimique est entreposé ou utilisé.
3. Préposé commercial : Tous les travailleurs qui participent au traitement des semences doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

Les travailleurs qui participent au nettoyage et/ou à l'entretien de l'équipement ayant servi au traitement des semences doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques (par ex. en Tyvek jetable) par-dessus leurs vêtements de travail habituels, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Les ensacheurs, les couseurs et les travailleurs qui manipulent des semences traitées doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, et des chaussettes approprié lors de la manipulation des semences traitées.

Préposé agricole: Tous les travailleurs qui participent au traitement des semences doivent porter une combinaison en coton par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

Les travailleurs qui participent au nettoyage et/ou à l'entretien de l'équipement ayant servi au traitement des semences doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques (par ex. en Tyvek jetable) par-dessus leurs vêtements de travail habituels, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Les ensacheurs, les couseurs et les travailleurs qui manipulent des semences traitées doivent porter une combinaison en coton par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant

aux produits chimiques, des chaussures, et des chaussettes approprié lors de la manipulation des semences traitées.

- 4 Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits animaux. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

MODE D'EMPLOI

Ce produit contient du carbathiine et d'ipconazole. Le fongicide RANCONA® V RS est un fongicide pour le traitement des semences pour supprimer la pourriture de la semence, la fonte des semis et les brûlures des plantules causées par les pathogènes *Rhizoctonia solani* et *Fusarium* spp. sur le canola et le colza. Il permet aussi de supprimer la jambe noire transmise par la semence. Uniquement pour la protection des semences et des semis émergents. PROTÉGER DU GEL.

ÉQUIPEMENT POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES :

Le fongicide RANCONA V RS est préparé de façon à pouvoir être utilisé aussi bien sur la ferme que par un service commercial. Les applicateurs commerciaux peuvent employer une méthode de transvidage / pompage à partir des contenants (tels que barils, réservoirs portatifs, tonnelets), ou se servir d'un équipement de mélange / remplissage en circuit fermé. Dans les installations commerciales, il est défendu de le verser à découvert (comme de le transvider à partir d'une cruche dans un réservoir ou une cuve). Ne pas employer le fongicide RANCONA V RS comme traitement dans la trémie de semoir, ni dans la trémie. Le fongicide RANCONA V RS peut être appliqué sur les semences à l'aide d'un appareil de traitement mécanique, à bouillie concentrée ou à brouillard, pourvu que cet équipement puisse être réglé pour réaliser un épandage précis et uniforme du produit sur les semences. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer une performance optimale du produit et la meilleure protection possible contre la maladie. Les semences doivent être en bon état et bien séchées avant le traitement.

TOUJOURS BRASSER, REMUER OU AUTREMENT BIEN MÉLANGER CE PRODUIT AVANT DE L'UTILISER. Le fongicide RANCONA V RS doit être PARFAITEMENT AGITÉ pour assurer une dispersion uniforme du produit, avant et durant l'application.

Le fongicide RANCONA V RS est une formulation prête à l'emploi et peut être appliqué sur les semences telles qu'il est au moment de son achat. Cependant, en le diluant avec de l'eau (ou les rinçures du contenant), on pourrait bénéficier d'un enrobage plus uniforme des graines lorsqu'on utilise certains appareils de traitement et/ou si le traitement est effectué dans des conditions de sécheresse et/ou de grande chaleur. Le fongicide RANCONA V RS et l'eau ou les rinçures du contenant devraient être parfaitement mélangés pour former une pâte fluide avant de commencer à traiter la semence. La quantité appropriée d'eau de dilution dépend de la semence, de l'appareil de traitement utilisé, ainsi que de la température et de l'humidité au moment du traitement. Communiquer avec le représentant de UPL AgroSolutions Canada Inc. ou avec le fournisseur pour obtenir des recommandations spécifiques. Faire preuve de prudence si le degré de dilution avec de l'eau ou des rinçures dépasse 6 %. Une semence trop humide pourrait s'avérer difficile à manipuler, surtout si elle est mélangée en cuve avec un insecticide ou un autre produit. L'ajout d'une quantité excessive d'eau peut aussi provoquer la dilution du fongicide RANCONA V RS, ce qui entraînerait le dépôt indésirable des matières solides dans la bouillie. Il faut recalibrer l'équipement de traitement pour tenir compte de toute addition d'eau.

À cause de sa viscosité, on déconseille l'entreposage du fongicide RANCONA V RS à une basse température. Conserver ce produit à une température supérieure à 10°C avant et pendant l'application. Ne jamais exposer le contenant à une source de chaleur directe.

Il n'est pas nécessaire de faire sécher la semence traitée au fongicide RANCONA V RS après le traitement et avant d'emballer.

NE PAS utiliser le fongicide RANCONA V RS avec d'autres produits pour le traitement des semences, à moins que leur compatibilité n'ait été vérifiée. Lire et suivre attentivement le mode d'emploi sur l'étiquette de chaque produit associé. Quand on prépare une association de produits, il faut se conformer aux précautions et aux limitations les plus restrictives stipulées sur les étiquettes.

TAUX D'APPLICATION:

Culture	Taux d'application	Maladies contrôlées	Maladies supprimées
Canola Colza Graine de moutarde	800 mL / 100 kg de semence (100 L pour traiter 12 500 kg de semence)	Pourriture de la semence, fonte des semis et brûlure des semis causées par les pathogènes <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp. transmis par la semence et/ou le sol Jambe noire causée par le pathogène <i>Leptosphaeria maculans</i> transmis par la semence	Pourriture des racines causées par les athogènes <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp. transmis par le sol

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, le fongicide RANCONA V RS, fongicide du Groupe 3 et du Groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à RANCONA V RS Fongicide et à d'autres fongicides du Groupe 3 ou du Groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide RANCONA V RS ou les fongicides du Groupe 3 ou du Groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes d'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à UPL AgroSolutions CanadaInc. au numéro 1-800-438-6071

RESTRICTION D'EMPLOI :

1. NE PAS utiliser la semence traitée comme nourriture de consommation humaine ou animale, ni pour la production d'huile.
2. Ne pas contaminer les denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale, les approvisionnements en eau domestique ou en eau d'irrigation, et les cours d'eau, lacs et étangs.
3. Ne pas utiliser les plantes issues des semences traitées comme fourrage pour le bétail moins de quatre semaines après leur mise en terre.
4. Tous les sacs qui contiennent des semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada doivent être marquées ou étiquetées comme suit :

<<Cette semence a été traitée avec les fongicides carbathiine et ipconazole. NE PAS utiliser la semence traitée comme nourriture de consommation humaine ou animale, ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Les travailleurs qui manipulent des semences traitées doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et les petits animaux. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées. Ne pas utiliser les plantes issues des semences traitées comme fourrage pour le bétail moins de quatre semaines après leur mise en terre.>>

5. NE PAS appliquer du haut des airs.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION :

POUR LES CONTENANTS NON RETOURNABLES, NON RECYCLABLES, OU NON REMPLISSABLES

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange é dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Pour son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS REMPLISSABLES :

Pour son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

L'ELIMINATION DES PRODUITS NON UTILISES OU DONT ON VEUT SE DEPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL, le logo d'UPL et RANCONA sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.